

Modalités contrôle des connaissances MASTER 2 CULTURE JUDICIAIRE Année 2025-2026			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Procédure civile approfondie (commun M2 Professions judiciaire)	20 H	2	Ecrit de 5h
Procédure pénale approfondie (commun M2 Professions judiciaire)	20 H	2	
Droit processuel (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	3	Grand Oral
Culture juridique	20 H	2	Ecrit de 3h (commentaire texte)
Philosophie des droits de l'Homme (avec fac de philo)	15 H	2	Ecrit de 3h (dissertation)
Travail de groupe : la jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon	6 H	6	Contrôle continu (rapport de recherche)
Méthodologie : le grand oral (commun M2 Professions judiciaire)	20 H	2	Grand Oral
Simulation de procès (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	2	Contrôle continu
Déontologie (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	2	Ecrit 3h (commentaire de documents)
Numérique et professions judiciaires (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	2	Grand oral
Terminologie juridique appliquée en anglais (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	2	Contrôle continu
Argumentation juridique (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	3	Grand oral
TOTAL SEMESTRE 3	181 H	30	
SEMESTRE 4			
Justice et droits de l'Homme (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	3	Ecrit de 5h
Culture des droits fondamentaux (commun M2 Professions judiciaire)	15 H	2	
Modes alternatifs de règlement des conflits : MARD et procédures alternatives aux poursuites pénales (commun M2 Professions judiciaire)	20 H	3	Ecrit 2h (épreuve pratique)
Culture juridique	20 H	3	Grand oral
Sources du droit	20 H	3	Grand oral
Méthodologie juridique	15 H	2	Grand oral
Méthodologie de la recherche	6 H	0	
Mémoire de recherche	0 H	14	Soutenance / jury soutenance : note de base sur le travail écrit, qui peut évoluer après la prestation orale
TOTAL SEMESTRE 4	111 H	30	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30/09/2025 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.